Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 084-218401248-20260914-6772026-DE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

Commune de
SAUMANE DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 0677-2026 Séance du 14 septembre 2026

DE LA COMMUNE DE SAUMANE DE VAUCLUSE (84800)

Date de convocation : 8 septembre 2026
Nombre de conseillers : Membres en exercice : 15 Quorum : 8 Présents : 13 Exprimés : 13
Secrétaire de séance : M Sasha DE LAAGE

L'an deux mille vingt-six, le lundi 14 septembre à 18h30, Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Laurence CHABAUD-GEVA.

Présents : Laurence CHABAUD-GEVA, Patrick SIMBOLOTTI, Anne GRUAULT-REISCH, Jean-Pierre PEYREROL, Fabienne KLEIN-DONATI, Marie-Paule CHRISTOPHE, Georges DESFONDS, Georges JAUBERT, Stéphanie MOINE, Téodora FOCONE, Coralie JULLIAN, Sasha DE LAAGE, Serge GRYNKORN

Absent : Patrice FRELY, Emérentine COLLIER-BERNIEAU

Procuration :

OBJET : Décision modificative n°2

Rapporteur : Mme Laurence CHABAUD-GEVA

Vu *le Code Général des Collectivités Territoriales*
Vu *le budget primitif 2026 de la commune voté par le conseil municipal le lundi 02 mars 2026*
Vu *la décision modificative n° 1 du 20 avril 2026,*

Madame le Maire expose au conseil qu'afin de prendre en compte les changements intervenus depuis le vote du Budget primitif 2026 et la décision modificative n° 1, il convient d'adopter la décision modificative N° 2 suivante :

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 084-218401248-20260914-6772026-DE

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R 1321 : Subvention Etat				5 680,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT Recettes				**5 680,00 €**
D 2151 Réseaux de voirie	2 840,00 €			
D 2152 : Installations de voirie		8 520,00 €		
TOTAL INVESTISSEMENT Dépenses	2 840,00 €	8 520,00 €		
Total INVESTISSEMENT	**5 680,00 €**		**5 680,00 €**	

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de Madame le Maire
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative N° 2 du budget 2026 de la Commune ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour copie conforme

Secrétaire de Séance		Le Maire,
Sasha DE LAAGE	MAIRIE DE SAUMANE DE VAUCLUSE R.F. 84800	Laurence CHABAUD GEVA

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE
La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.